



## **CIRCULAIRE 046-26**

17 avril 2026

### **LIMITES DE POSITIONS PRODUITS INSCRITS SUR ACTIONS**

Les limites de positions applicables aux Contrats à terme sur actions, et aux Options sur Titres de Capitaux propres, sur parts de fonds négociés en bourse et sur unités de fiducie restent inchangées par rapport à la dernière mise à jour (voir la circulaire [007-26](#)). Les limites de positions mises à jour et le fichier des limites de positions pourront être publiés à une date ultérieure, au moins 10 jours ouvrables avant la date d'entrée en vigueur des changements. Les limites de positions applicables, figurant dans le fichier des limites de positions, sont disponibles sur [la page Limites de positions](#) du site Web de la Division de la Réglementation.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec la Division de la Réglementation aux coordonnées suivantes :

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France: 00 800 36 15 35 35, poste 46530

John Cambareri

Président par intérim, Division de la Réglementation de Bourse de Montréal Inc.